



第 12 回 JCG 日本祭り出店要項：飲食販売

2025 年 5 月 8 日
JCG 日本祭り実行委員会

1. 概要

イベント名：第 12 回 JCG 日本祭り／JCG Fête Japonaise à Carouge 2025

開催日：2025 年 9 月 28 日（日）時間 11 時～17 時

開催地：Carouge 市 Place de Sardaigne

締 切：2025 年 5 月 22 日（木）

2. 参加条件

- 1) 一次募集での出店申し込みは、JCG 会員に限りです。ただし、出店数に空きがある場合には、二次募集で非会員の参加を受け付ける可能性があります。
- 2) 日本の企業・文化、または食文化の紹介や訪日促進を目的とした、日本祭りの趣旨にふさわしい出店に限りです。
- 3) 出店には所定の出店料が必要です。
- 4) 先着順での受付となりますが、日本祭りの趣旨にそぐわないと主催側が判断した場合や、出店内容が他と重複する場合には、出店をお断りすることがありますので、あらかじめご了承ください。
- 5) 提供する商品（物品・飲食品）は、日本祭り終了まで十分な量をご用意ください。あわせて天候の変化にもご留意ください。
- 6) 本出店／出展要項をお読みいただき、内容にご承諾のうえ、お申し込みください。

3. 出店料

2025 年は、ごみ処理の問題への対応として、主催者負担で専門業者へ外注する必要性が生じており、それに伴い全体の経費がさらに増加する見込みです。

このような事情を踏まえ、日本祭りの継続と発展のためには、出店料について再度見直しを行う必要があると判断し、やむを得ず引き上げさせていただくこととなりました。

昨年に続き、出店者の皆様には大変心苦しいご案内となり、ご負担をお願いすることになってしまい誠に申し訳ございませんが、何卒ご理解とご協力を賜りますよう、心よりお願い申し上げます。

- より多くの団体が出店できるよう、使用できるテントは 1 団体につき 1 テントとさせていただきます。テント・フードトラックの持ち込みを希望される場合は、事務局までご連絡ください。
- テントが確定した段階で事務局よりご連絡いたしますので、開催の 1 カ月前までに支払い手続きをお願いいたします。

テントサイズ	物品販売	飲食販売
5 m x 5 m	2000 CHF	2500CHF
3 m x 3 m	1000 CHF	1300CHF
木製スタンド	300 CHF	500CHF



参考：木製スタンド

4. キャンセレーションポリシー

当イベントは出店者の皆様が円滑にテントを確保していただくべく、キャンセルについての規約を以下のように設けております。何卒、ご理解・ご協力をお願いいたします。

1) キャンセル料金

開催 90 日前／2025 年 7 月 1 日（火）までにキャンセルの場合

➡ 出店料の 30%

開催 45 日前／2025 年 7 月 2 日（水）から 8 月 15 日（金）までにキャンセルした場合

➡ 出店料の 50%

2025 年 8 月 16 日（土）以降にキャンセルの場合

➡ 出店料の 100%

※主催者の都合でイベントが中止になった場合、出店料は全額返金いたします。

1) 問い合わせ・キャンセル連絡先（緊急時以外はできるだけメールでご連絡をお願いします）

JCG 事務局： mail@japanclubge.ch

電話： 078 405 0732

業務時間：月木金 9 時～13 時

5. 販売内容・メニュー確定について

- 1) 販売物品内容・価格についてはお申し込み頂いた店舗の皆様に情報を事前共有し、販売物品があまり多く重ならないように調整予定です。
- 2) 飲食店のメニューについては、当日配布のプログラムに店舗ごとの販売品目を掲載するため、開催 1 カ月前までに確定をお願いいたします。

6. 再利用可能レンタル食器の利用について

ジュネーブ州、カルージュ市の条例により、昨年から食器・コップ類は環境保護のため再利用可能食器・コップの利用が義務付けられています。

- 2) 飲食物は再利用可能な食器またはゴブレットに移して販売してください。
- 3) プラスチックに入った食品、ガラス瓶・アルミ缶入りの飲み物販売は禁止されています。
- 4) 紙ナプキン、お箸は通常のものがご利用いただけます。

※運用方法は決まり次第別途ご案内いたします。

7. 衛生管理

- 1) 各店舗は、使用する機材や食品の衛生管理について責任を負い、消費・動物関連サービス（SCAV）の発行する衛生基準を遵守してください。

Stands alimentaires - directives d'hygiène（屋台-衛生ガイドライン）

<https://www.ge.ch/document/16969/telecharger>

Sécurité alimentaire（SCAV）

<https://www.ge.ch/securite-alimentaire>

- 2) 万が一販売した商品で問題が発生した場合、実行委員会は一切の責任を負いません。各店舗にて対応していただくことになりますので、相応の保険への加入をお願いいたします。

8. 電気設備の使用

電気が現行の規格に適合していることを確認してください。

9. 混雑緩和について

本イベントでは、特に飲食店の混雑が予想されます。できる限りスムーズに食品提供ができるよう、混雑緩和対策にご協力をお願いいたします。また、当日お客様が貴店舗にお並びになる際の誘導や整理につきましては、パーテーションベルトの使用など、各店舗にてご対応いただきますようお願いいたします。

10. 防火／ガスの使用

- 1) 会場内で調理を行うフードトラック/スタンドには、防火ブランケット（フライヤー/油脂の場合）、消火器（直火、ガスの場合）の装備が義務付けられています。各自ご準備ください。
- 2) イベント会場でのガス機器の使用に関する新規制にご注意ください。ガス器具は、承認された検査官による年1回の検査を受けなければならない、検査官はラベルを貼付します。ガス器具を使用する際は、安全チェックリストに記入する必要があります。詳細は以下のサイトをご覧ください。
[Attestation+Contrôle+GAZ_Marche+à+suivre+\(2\).pdf](#)
- 3) 火気使用時は必ず管理監督者が付き添い、常に緊急時の対応が出来るようにして下さい。
- 4) お客様側に向かって火気を利用する場合にはプロテクションを使用することが義務づけられています。

11. アルコール飲料の販売

- 1) アルコール飲料を販売する場合、それより安価なソフトドリンクを最低3品提供することが法律により義務付けられています。
- 2) アルコールを販売する店舗は、「Panneau prevention jeunesse alcool：青少年アルコール防止の標識」を以下のサイトからダウンロードし、店内の見えるところに貼ってください。



Panneau prevention jeunesse alcool

<https://shop.addictionsuisse.ch/fr/vente-protection-de-la-jeunesse/127-302-panneau-pour-la-protection-de-la-jeunesse-alcool.html>

- 昨年のもとは内容が異なりますので、最新版をご確認ください。

12. カルージュ市から提供される備品について

カルージュ市から提供される備品は、破損や汚れが生じないように丁寧に取り扱いってください。万一、破損が生じた場合は、実費をご請求させていただきます。

13. ゴミと清掃

カルージュ市は環境保護に積極的に取り組んでいる自治体です。日本祭りでもゴミの削減と分別の徹底にご協力をお願いいたします。

- 1) 各スタンドは、透明のゴミ袋をご自身でご用意のうえ、分別して廃棄してください。来場者用のゴミ箱を出店者が使用することは禁止されています。
- 2) 各テントエリア近くの飲食スペースは、常に清潔に保つようご協力をお願いいたします。

- 3) イベント終了時には、テント内を清掃し、すべての廃棄物やゴミは分別して撤去してください。
テーブル・椅子は清掃後、そのままテント内に残しておいてください。
- 4) 公道や広場に過度の汚れ（油汚れを含む）や損害が生じた場合、該当エリア近くの出店者に清掃費・修復費をご負担いただくことがあります。

14. 油利用について

地面が油で汚れると、専門の清掃業者によるアスファルト洗浄が必要となり、高額な費用が発生する可能性があります。日本祭りの会場を清潔に保ち、今後も継続して使用できるようにするため、揚げ物の調理に関しては以下の点にご留意くださいますようお願いいたします。

- 1) 揚げ物を提供する場合は、段ボールや Pavatex（木質繊維断熱材）などで床を保護することが義務付けられています。
- 2) 万が一、専門清掃業者による会場アスファルトの油洗浄が必要となった場合は、該当店舗に清掃費用を実費でご負担いただきます。
- 3) 廃棄用の揚げ油は、必ず各自でお持ち帰りください。
- 4) 揚げ油を使用しない店舗も、地面を汚さないよう十分にご配慮をお願いいたします。

15. 駐車場／搬入・搬出

- 1) 搬入・搬出は、指定されたスケジュールおよび規制に従って行ってください。搬入時間や導線については、会場レイアウト決定後（9月上旬予定）にご案内いたします。
- 2) 搬入時間外に会場周辺へ車両を駐車することは固く禁じられています。違反車両は市警察により撤去される可能性がありますので、ご注意ください。
- 3) 冷蔵トレーラーを持ち込む場合は、必ず事前にご連絡ください。

16. 盗難・事故

各ブースは、責任を持って設営・管理・運営・清掃を行い、必ず常時どなたか一人が常駐するようお願いいたします。また、当日の事故や盗難については、各自の責任において予防・対応をお願いいたします。

17. 写真・ロゴ提供のお願い

今年度は、会場での紙プログラムの配布を行わないこととなりました。店舗情報や会場マップなどは、すべて日本祭りの公式ウェブサイトにてご案内いたします。出店が決定した際には、ウェブサイト掲載用として【正方形の写真4枚】（店舗外観・商品など）とロゴをご提出いただきますようお願いいたします。

18. 会場内での撮影および掲載について

日本祭り当日は、会場内で撮影された写真や映像が、主催者の会報、SNS、ウェブサイト等に掲載される場合があります。あらかじめご了承ください。

19. 日本祭り出店に関する問い合わせ

JCG 事務局 mail@japanclubge.ch
電話： 078 405 0732
業務時間： 月木金 9時～13時

出店申し込みフォーム：締切 5月22日（木）

<https://forms.gle/BwAsEnLTmTgHsLq88>



Conditions de participation – Vente de produits alimentaires

12e Fête japonaise du JCG – 28 septembre 2025

Comité d'organisation de la Fête japonaise du JCG
8 mai 2025

1. Informations générales

Nom de l'événement : 12e Fête japonaise du JCG / JCG Fête Japonaise à Carouge 2025

Date : Dimanche 28 septembre 2025, de 11h00 à 17h00

Lieu : Place de Sardaigne, Ville de Carouge

Date limite d'inscription : Jeudi 22 mai 2025

2. Conditions de participation

- 1) Les inscriptions lors du premier appel sont réservées aux membres du JCG. En cas de places disponibles, un second appel pourra être ouvert aux non-membres.
- 2) Les stands doivent être en accord avec l'esprit de la fête japonaise : promotion de la culture japonaise, de la gastronomie ou du tourisme au Japon.
- 3) Une participation financière est requise pour tenir un stand.
- 4) Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée, mais l'organisation se réserve le droit de refuser une demande si elle juge qu'elle ne correspond pas à l'esprit de l'événement ou qu'elle crée une redondance avec d'autres stands.
- 5) Les produits proposés (objets, plats, boissons) doivent être disponibles en quantité suffisante jusqu'à la fin de l'événement. Merci de prévoir également en fonction des conditions météorologiques.
- 6) Nous vous prions de lire attentivement les présentes conditions et de ne soumettre votre inscription qu'après les avoir acceptées.

3. Frais de participation

Cette année, pour répondre aux nouvelles contraintes liées à la gestion des déchets, nous avons dû faire appel à une entreprise spécialisée, ce qui entraîne une hausse des coûts globaux.

C'est pourquoi, afin de garantir la pérennité de la Fête japonaise, nous avons pris la décision difficile mais nécessaire de revoir à la hausse les frais de participation.

Nous sommes pleinement conscients de la charge que cela représente pour les exposants et vous remercions sincèrement de votre compréhension et de votre soutien.

- Pour permettre la participation du plus grand nombre, chaque groupe est limité à un stand (une tente). Si vous souhaitez apporter votre propre tente ou food truck, veuillez contacter le secrétariat.
- Une fois la tente confirmée, nous vous enverrons les détails pour effectuer le paiement au plus tard un mois avant l'événement.

Taille du stand	Vente d'objets	Vente alimentaire
5 m x 5 m	2000 CHF	2500 CHF
3 m x 3 m	1000 CHF	1300 CHF
Stand en bois	300 CHF	500 CHF

4. Politique d'annulation

Afin de garantir une gestion efficace de la réservation des stands, nous avons établi les conditions suivantes concernant les annulations. Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre coopération.

Frais d'annulation :

- Jusqu'au 1er juillet 2025 (90 jours avant l'événement) → 30 % du montant des frais de participation
- Du 2 juillet au 15 août 2025 (entre 89 et 45 jours avant l'événement) → 50 % des frais de participation
- À partir du 16 août 2025 (moins de 45 jours avant l'événement) → 100 % des frais de participation

※ En cas d'annulation de l'événement pour des raisons imputables aux organisateurs, l'intégralité des frais sera remboursée.

Contact pour les annulations (merci de privilégier le courriel sauf en cas d'urgence) :

Secrétariat du JCG

mail@japanclubge.ch

078 405 0732

Heures d'ouverture : lundi, jeudi, vendredi de 9h à 13h

5. Définition des produits vendus et des menus

- 1) Les informations relatives aux produits proposés (type et prix) seront partagées à l'avance entre les exposants afin d'éviter des offres trop similaires. Une coordination sera assurée par les organisateurs.
- 2) Pour les stands alimentaires, les menus doivent être finalisés au plus tard un mois avant l'événement, afin d'être inclus dans le programme distribué le jour de la fête.

6. Utilisation de vaisselle réutilisable

Conformément aux règlements de l'État de Genève et de la Ville de Carouge, l'utilisation de vaisselle et de gobelets réutilisables est désormais obligatoire pour des raisons environnementales.

- 1) Les aliments et boissons doivent être servis dans des contenants réutilisables.
- 2) La vente de nourriture dans des contenants en plastique, ainsi que de boissons en bouteilles en verre ou en canettes en aluminium, est interdite.
- 3) Les serviettes en papier et les baguettes jetables restent autorisées.

※ Des précisions sur les modalités de mise en œuvre vous seront communiquées ultérieurement.

7. Hygiène

1) Chaque stand est responsable de la propreté de ses équipements et de la sécurité alimentaire. Les normes sanitaires édictées par le SCAV (Service de la consommation et des affaires vétérinaires) doivent être strictement respectées.

Consultez les directives d'hygiène ici :

<https://www.ge.ch/document/16969/telecharger>

<https://www.ge.ch/securite-alimentaire>

2) En cas de problème lié à la consommation d'un produit vendu, le comité d'organisation ne pourra être tenu responsable. Les exposants sont donc priés de souscrire une assurance adaptée.

8. Utilisation des installations électriques

Veuillez vous assurer que vos installations électriques sont conformes aux normes en vigueur.

9. Mesures pour éviter les encombrements

Des files d'attente sont particulièrement attendues aux stands alimentaires. Afin d'assurer un service fluide, nous vous prions de prendre des mesures de gestion des flux de clients. Chaque exposant est invité à organiser la file d'attente devant son stand (par exemple à l'aide de barrières ou rubans de guidage).

10. Sécurité incendie / Utilisation de gaz

1) Pour tout stand ou food truck procédant à une cuisson sur place, il est obligatoire d'être équipé :

- d'une couverture anti-feu si vous utilisez une friteuse ou de la graisse,

- d'un extincteur en cas de flamme nue ou d'utilisation de gaz.

2) Veuillez respecter la nouvelle réglementation relative à l'utilisation d'appareils à gaz.

[https://static1.squarespace.com/static/555cdccde4b0ac2d4ebb0103/t/646381692ed4164ec831154/1684242794681/Attestation+Contro%CC%82le+GAZ_Marche+a%CC%80+suivre+\(2\).pdf](https://static1.squarespace.com/static/555cdccde4b0ac2d4ebb0103/t/646381692ed4164ec831154/1684242794681/Attestation+Contro%CC%82le+GAZ_Marche+a%CC%80+suivre+(2).pdf)

3) Une personne responsable doit être présente à tout moment lorsque des équipements à flamme sont utilisés.

4) Si des flammes sont utilisées en direction du public, une protection physique appropriée est obligatoire.

11. Vente de boissons alcoolisées

1) La législation impose que tout stand vendant de l'alcool propose au minimum trois boissons non alcoolisées à prix inférieur.

2) Les exposants vendant de l'alcool doivent afficher un panneau de prévention à l'attention des jeunes :

<https://shop.addictionsuisse.ch/fr/vente-protection-de-la-jeunesse/127-302-panneau-pour-la-protection-de-la-jeunesse-alcool.html>

※ Assurez-vous d'utiliser la version la plus récente.

12. Matériel fourni par la Ville de Carouge

Le matériel mis à disposition doit être manipulé avec soin. En cas de dommage, les frais de réparation seront à la charge de l'exposant concerné.

13. Déchets et nettoyage

- 1) Chaque stand doit trier ses déchets dans des sacs transparents personnels. Il est interdit d'utiliser les poubelles pour le public.
- 2) Veuillez maintenir la propreté autour de votre espace.
- 3) Nettoyez votre stand à la fin de l'événement et laissez les meubles propres à l'intérieur du stand.
- 4) Des frais de nettoyage pourront être facturés en cas de salissures importantes.

14. Utilisation d'huile pour la cuisson

- 1) Protégez le sol avec du carton ou Pavatex si vous utilisez de l'huile.
- 2) En cas de nettoyage professionnel requis, les frais seront à la charge du stand concerné.
- 3) Emportez toute huile usagée avec vous.
- 4) Même sans friture, évitez de salir le sol.

15. Stationnement / Chargement et déchargement

- 1) Respectez les horaires et consignes communiqués début septembre.
- 2) Le stationnement hors horaires est interdit ; les véhicules en infraction peuvent être enlevés.
- 3) Informez-nous à l'avance si vous apportez une remorque frigorifique.

16. Vols et accidents

Chaque exposant est responsable de l'installation, la gestion et la surveillance de son stand. Les incidents sont sous la responsabilité de l'exposant.

17. Demande de photos et de logos

Aucun programme papier ne sera distribué. Merci de fournir 4 photos carrées et un logo pour le site officiel après confirmation de votre participation.

18. Prises de vues et publications

Des photos et vidéos prises sur place pourront être utilisées dans les publications, réseaux sociaux ou site web du JCG.

19. Contact pour toute question relative à la participation

mail@japanclubge.ch

078 405 0732

lundi, jeudi, vendredi de 9h à 13h

Note importante

En cas de divergence entre la version japonaise et la version française du présent document, la version japonaise fait foi.



第12回JCG日本祭り出店・出展要項：物品販売・企業/団体展示ブース

2025年5月8日

JCG日本祭り実行委員会

1. 概要

イベント名：第12回JCG日本祭り/JCG Fête Japonaise à Carouge 2025

開催日：2025年9月28日（日）時間 11時～17時

開催地：Carouge市 Place de Sardaigne

締切：5月22日（木）

2. 参加条件

- 1) 一次募集での出店申し込みは、JCG会員に限りです。ただし、出店数に空きがある場合には、二次募集で非会員の参加を受け付ける可能性があります。
- 2) 日本の企業・文化、または食文化の紹介や訪日促進を目的とした、日本祭りの趣旨にふさわしい出店に限りです。
- 3) 出店には所定の出店料が必要です。
- 4) 先着順での受付となりますが、日本祭りの趣旨にそぐわないと主催側が判断した場合や、出店内容が他と重複する場合には、出店をお断りすることがありますので、あらかじめご了承ください。
- 5) 提供する商品（物品・飲食品）は、日本祭り終了まで十分な量をご用意ください。あわせて天候の変化にもご留意ください。
- 6) 本出店/出展要項をお読みいただき、内容にご承諾のうえ、お申し込みください。

3. 出店料

2025年は、ごみ処理の問題への対応として、主催者負担で専門業者へ外注する必要性が生じており、それに伴い全体の経費がさらに増加する見込みです。

このような事情から、日本祭りを今後も継続・発展させていくためには、やむを得ず出店料の見直しが必要との判断となり、出店料を値上げさせていただくことになりました。

昨年に続き、出店者の皆様には大変心苦しいご案内となり、ご負担をお願いすることになってしまい誠に申し訳ございませんが、何卒ご理解とご協力を賜りますよう、心よりお願い申し上げます。

- より多くの団体が出店できるよう、使用できるテントは1団体につき1テントとさせていただきます。テント・フードトラックの持ち込みを希望される場合は、事務局までご連絡ください。
- テントが確定した段階で事務局よりご連絡いたしますので、開催の1カ月前までに支払い手続きをお願いいたします。

テントサイズ	物品販売	飲食販売
5 m x 5 m	2000 CHF	2500CHF
3 m x 3 m	1000 CHF	1300CHF
木製スタンド	300 CHF	500CHF



参考：木製スタンド

4. キャンセレーションポリシー

当イベントは出店者の皆様が円滑にテントを確保していただくべく、キャンセルについての規約を以下のように設けております。 何卒、ご理解・ご協力をお願いいたします。

1) キャンセル料金

開催 90 日前／2025 年 7 月 1 日（火）までにキャンセルの場合

➡ 出店料の 30%

開催 45 日前／2025 年 7 月 2 日（水）から 8 月 15 日（金）までにキャンセルした場合

➡ 出店料の 50%

2025 年 8 月 16 日（土）以降にキャンセルの場合

➡ 出店料の 100%

※主催者の都合でイベントが中止になった場合、出店料は全額返金いたします。

2) 問い合わせ・キャンセル連絡先（緊急時以外はできるだけメールでご連絡をお願いします）

JCG 事務局： mail@japanclubge.ch

電話： 078 405 0732

業務時間：月木金 9 時～13 時

5. 販売内容・メニュー確定について

- 1) 販売物品内容・価格についてはお申し込み頂いた店舗の皆様に情報を事前共有し、販売物品があまり多く重ならないように調整予定です。
- 2) 飲食店のメニューについては、当日配布のプログラムに店舗ごとの販売品目を掲載するため、開催 1 カ月前までに確定をお願いいたします。

6. 電気設備の使用

電気が現行の規格に適合していることを確認してください。

7. 混雑緩和について

本イベントでは、特に飲食店の混雑が予想されます。できる限りスムーズに食品提供ができるよう、混雑緩和対策にご協力をお願いいたします。

また、当日貴店舗に並んでいるお客様の人員整理は各自でお願いします。

8. カルージュ市から提供される備品について

カルージュ市から提供される備品は、破損や汚れが生じないように丁寧に取り扱ってください。

万が一、破損が生じた場合は、実費を請求させていただくことがありますのでご了承ください。

9. ゴミと清掃

カルージュ市は環境保護に積極的に取り組んでいる自治体です。日本祭りでも、ゴミ削減と分別の徹底にご協力をお願い申し上げます。

- 1) 各スタンドは、透明のゴミ袋をご自身でご用意のうえ、分別して廃棄してください。来場者用のゴミ箱を出店者が使用することは禁止されています。
- 2) 各テントおよびその周辺スペース、地面は常に清潔に保つようご協力をお願いいたします。
- 3) イベント終了時には、テント内を清掃し、すべての廃棄物やゴミは分別して撤去してください。テーブル・椅子は清掃後、そのままテント内に残しておいてください。

- 4) 公道や広場に過度の汚れ（油汚れを含む）や損害が生じた場合、該当エリア近くの出店者に清掃費、修復費をご負担いただく場合があります。

10. 駐車場／搬入・搬出

- 1) 搬入・搬出は、指定されたスケジュールおよび規制に従って行ってください。搬入時間や導線については、会場レイアウト決定後（9月上旬予定）にご案内いたします。
- 2) 搬入時間外に会場周辺へ車両を駐車することは固く禁じられています。違反車両は市警察により撤去される可能性がありますので、ご注意ください。
- 3) 冷蔵トレーラーを持ち込む場合は、必ず事前にご連絡ください。

11. 盗難・事故

各ブースは、責任を持って設営・管理・運営・清掃を行い、必ず常時どなたか一人が常駐するようお願いいたします。また、当日の事故や盗難については、各自の責任において予防・対応をお願いいたします。

12. 写真・ロゴ提供のお願い

今年度は、会場での紙プログラムの配布を行わないこととなりました。店舗情報や会場マップなどは、すべて日本祭りの公式ウェブサイトにてご案内いたします。

出店が決定した際には、ウェブサイト掲載用として【正方形の写真4枚】（店舗外観・商品など）とロゴをご提出いただきますようお願いいたします。

13. 会場内での撮影および掲載について

日本祭り当日は、会場内で撮影された写真や映像が、主催者の会報、SNS、ウェブサイト等に掲載される場合があります。あらかじめご了承ください。

14. 日本祭り出店に関する問い合わせ

JCG 事務局 mail@japanclubge.ch

電話： 078 405 0732

業務時間： 月木金 9時～13時

出店・出展申し込みフォーム：締切 5月22日（木）

<https://forms.gle/BwAsEnLTmTgHsLq88>



Conditions de participation

12e Fête japonaise du JCG – 28 septembre 2025

Comité d'organisation de la Fête japonaise du JCG
8 mai 2025

1. Informations générales

Nom de l'événement : 12e Fête japonaise du JCG / JCG Fête Japonaise à Carouge 2025

Date : Dimanche 28 septembre 2025, de 11h00 à 17h00

Lieu : Place de Sardaigne, Ville de Carouge

Date limite d'inscription : Jeudi 22 mai 2025

2. Conditions de participation

- 1) Les inscriptions lors du premier appel sont réservées aux membres du JCG. En cas de places disponibles, un second appel pourra être ouvert aux non-membres.
- 2) Les stands doivent être en accord avec l'esprit de la fête japonaise : promotion de la culture japonaise, de la gastronomie ou du tourisme au Japon.
- 3) Une participation financière est requise pour tenir un stand.
- 4) Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée, mais l'organisation se réserve le droit de refuser une demande si elle juge qu'elle ne correspond pas à l'esprit de l'événement ou qu'elle crée une redondance avec d'autres stands.
- 5) Les produits proposés (objets, plats, boissons) doivent être disponibles en quantité suffisante jusqu'à la fin de l'événement. Merci de prévoir également en fonction des conditions météorologiques.
- 6) Nous vous prions de lire attentivement les présentes conditions et de ne soumettre votre inscription qu'après les avoir acceptées.

3. Frais de participation

Cette année, pour répondre aux nouvelles contraintes liées à la gestion des déchets, nous avons dû faire appel à une entreprise spécialisée, ce qui entraîne une hausse des coûts globaux.

C'est pourquoi, afin de garantir la pérennité de la Fête japonaise, nous avons pris la décision difficile mais nécessaire de revoir à la hausse les frais de participation.

Nous sommes pleinement conscients de la charge que cela représente pour les exposants et vous remercions sincèrement de votre compréhension et de votre soutien.

- Pour permettre la participation du plus grand nombre, chaque groupe est limité à un stand (une tente). Si vous souhaitez apporter votre propre tente ou food truck, veuillez contacter le secrétariat.
- Une fois la tente confirmée, nous vous enverrons les détails pour effectuer le paiement au plus tard un mois avant l'événement.

Taille du stand	Vente d'objets	Vente alimentaire
5 m x 5 m	2000 CHF	2500 CHF
3 m x 3 m	1000 CHF	1300 CHF
Stand en bois	300 CHF	500 CHF

4. Politique d'annulation

Afin de garantir une gestion efficace de la réservation des stands, nous avons établi les conditions suivantes concernant les annulations. Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre coopération.

Frais d'annulation :

- Jusqu'au 1er juillet 2025 (90 jours avant l'événement) → 30 % du montant des frais de participation
- Du 2 juillet au 15 août 2025 (entre 89 et 45 jours avant l'événement) → 50 % des frais de participation
- À partir du 16 août 2025 (moins de 45 jours avant l'événement) → 100 % des frais de participation

※ En cas d'annulation de l'événement pour des raisons imputables aux organisateurs, l'intégralité des frais sera remboursée.

Contact pour les annulations (merci de privilégier le courriel sauf en cas d'urgence) :

Secrétariat du JCG

 mail@japanclubge.ch

 078 405 0732

 Heures d'ouverture : lundi, jeudi, vendredi de 9h à 13h

5. Utilisation des installations électriques

Veuillez vous assurer que vos installations électriques sont conformes aux normes en vigueur.

6. Matériel fourni par la Ville de Carouge

Le matériel mis à disposition doit être manipulé avec soin. En cas de dommage, les frais de réparation seront à la charge de l'exposant concerné.

7. Déchets et nettoyage

- 1) Chaque stand doit trier ses déchets dans des sacs transparents personnels. Il est interdit d'utiliser les poubelles pour le public.
- 2) Veuillez maintenir la propreté autour de votre espace.
- 3) Nettoyez votre stand à la fin de l'événement et laissez les meubles propres à l'intérieur du stand.
- 4) Des frais de nettoyage pourront être facturés en cas de salissures importantes.

8. Stationnement / Chargement et déchargement

- 1) Respectez les horaires et consignes communiqués début septembre.
- 2) Le stationnement hors horaires est interdit ; les véhicules en infraction peuvent être enlevés.
- 3) Informez-nous à l'avance si vous apportez une remorque frigorifique.

9. Vols et accidents

Chaque exposant est responsable de l'installation, la gestion et la surveillance de son stand. Les incidents sont sous la responsabilité de l'exposant.

10. Demande de photos et de logos

Aucun programme papier ne sera distribué. Merci de fournir 4 photos carrées et un logo pour le site officiel après confirmation de votre participation.

12. Prises de vues et publications

Des photos et vidéos prises sur place pourront être utilisées dans les publications, réseaux sociaux ou site web du JCG.

13. Contact pour toute question relative à la participation

 mail@japanclubge.ch

 078 405 0732

 lundi, jeudi, vendredi de 9h à 13h

Note importante

En cas de divergence d'interprétation entre la version japonaise et la version française du présent document, seule la version japonaise fera foi.

En cas de divergence d'interprétation entre la version japonaise et la présente version française, la version japonaise prévaudra.

Formulaire de demande de participation (stand ou exposition) : date limite le jeudi 22 mai

<https://forms.gle/BwAsEnLTmTgHsLq88>